



|Ambassador Omar Arouna, MBA | Washington DC| USA|

lundi 4 mai 2026

**Lettre ouverte au Professeur Theodore Holo
Trêve politique, oui — mais à quelles conditions ?**

Professeur Holo,

J'ai écouté avec attention votre récente intervention sur **BIP Radio**, dans l'émission « **Grand Format** », où vous avez abordé des sujets aussi importants que **la création d'un Sénat, l'évolution de notre architecture constitutionnelle et votre appel à une trêve politique fondée sur la responsabilité des acteurs du débat public.**

Votre message invite à **la retenue, à la hauteur, à une certaine maturité dans la parole publique.** Sur ce point, il est difficile de ne pas vous rejoindre. Une démocratie ne peut avancer durablement dans l'excès ou dans une opposition systématique qui ne propose rien.

Mais une question demeure, simple et directe : **peut-on appeler à la retenue lorsque les interrogations de fond restent entières ?**

Car les critiques que l'on entend aujourd'hui ne naissent pas dans le vide. Elles s'inscrivent dans un contexte où de nombreux éléments, qu'ils soient débattus ou contestés, alimentent des préoccupations réelles sur **l'état de nos institutions, sur les libertés publiques et sur la manière dont le pouvoir est exercé.** Certains rapports évoquent notamment des tensions autour de **l'indépendance de la justice, du rétrécissement de l'espace civique** ou encore de pratiques perçues comme **opaques dans la gestion des ressources publiques.**

Dans ces conditions, **poser des questions n'a rien d'un excès. C'est, au contraire, une exigence.**

C'est précisément pour cela que **la question du Sénat** suscite aujourd'hui autant d'attention.

Sur le plan des principes, il s'agit d'une réforme institutionnelle qui peut se défendre. Mais dans les faits, une autre lecture s'installe progressivement dans l'opinion, y compris

chez des citoyens qui ne se situent pas dans une posture d'opposition systématique. Beaucoup y voient moins une innovation qu'un possible **mécanisme de reconfiguration du pouvoir**.

La préoccupation est assez claire. Elle tient à l'idée qu'un Président sortant pourrait quitter ses fonctions tout en conservant, par d'autres voies, une **influence déterminante au sommet de l'État**, notamment à travers **la présidence de cette future chambre**.

Autrement dit, le sentiment qui s'installe est celui d'un pouvoir qui se transforme sans réellement se retirer.

Vous avez raison de rappeler qu'une critique sérieuse doit s'accompagner de propositions concrètes. C'est dans cet esprit qu'une piste mérite d'être posée de manière simple.

Pourquoi ne pas prévoir, dans les règles encadrant le fonctionnement du Sénat, qu'un ancien Président de la République ne puisse pas accéder à la présidence de cette institution avant un certain délai, par exemple **l'équivalent d'un mandat présidentiel** ?

Une telle mesure ne viserait personne en particulier. Elle consacrerait un principe, celui d'une **séparation claire entre l'exercice du pouvoir exécutif et toute forme d'influence institutionnelle immédiate**.

Elle aurait surtout le mérite de répondre directement à une inquiétude aujourd'hui largement exprimée, en transformant une **perception politique en garantie juridique**. Elle contribuerait à renforcer la crédibilité du Sénat, en l'installant comme une **institution d'équilibre**, et non comme une possible **extension du pouvoir exécutif**.

C'est à ce niveau que votre appel à **la trêve politique** mérite, à son tour, d'être précisé.

Une trêve peut apaiser les tensions. Mais elle ne peut pas remplacer **la lucidité**. Elle ne peut pas non plus conduire à mettre entre parenthèses des questions qui touchent à **l'essence même de l'organisation du pouvoir**.

Dès lors, la question de fond est la suivante : **où se situe la frontière entre la critique que vous jugez inutile et celle qui relève d'un devoir démocratique ?**

Car pour une partie importante de l'opinion, ce qui est parfois qualifié d'excès n'est rien d'autre que **l'expression d'une vigilance légitime**.

Le Bénin s'est construit sur une tradition démocratique solide. Cette tradition ne se préserve ni par le silence ni par la seule modération du ton, mais par la capacité à **regarder les réalités en face**, y compris lorsqu'elles sont inconfortables.

Votre voix compte dans ce moment. Elle peut contribuer à apaiser, mais elle peut aussi aider à **clarifier** et à **tracer des lignes utiles pour l'avenir**.

C'est dans cet esprit que cette interpellation vous est adressée, non pas comme une opposition, mais comme une invitation à préciser votre pensée.

Une proposition comme celle qui encadre l'accès d'un ancien Président à la tête du Sénat constitue-t-elle, selon vous, une **contribution constructive au débat**, ou une **inquiétude qu'il conviendrait de contenir** ?

Au fond, la question dépasse le seul cadre du Sénat. Elle renvoie à une interrogation plus essentielle : **quel type de pouvoir voulons-nous, et quelles limites sommes-nous prêts à lui fixer** ?

Veillez agréer, Professeur, l'expression de ma haute considération.

Ambassadeur Omar Arouna, MBA